



# 8ème Slalom des Cahottes

Le dimanche 25 juin 2017

## REGLEMENT PARTICULIER

**CLUB : Ecurie Baudouin Visétoise a.s.b.l.**

**N° D'ENTREPRISE : 0408.265.179**

**Adresse E-Mail de l'organisateur : jenniferfranken@hotmai.fr**

## DIRECTION DE COURSE

Directeur de course	: FRANKENNE Jacques	Lic. ASAF N° LG456
Directeur de course adjoint	: DORMAL Jean-Claude	Lic. ASAF N° LG415
Directeur de sécurité	: JAMOUL Dany	Lic. ASAF N° LG630
Directeur de sécurité adjoint	: SCHNEIDERS Michel	Lic. ASAF N° LG571
Secrétaire du meeting	: PHILIPPENS Esméralda	Lic. ASAF N° LG569
Relations concurrents	: SCHULJENKO Nicole	Lic. ASAF N° LG409

## OFFICIELS DESIGNES A L'EPREUVE

Commission Sportive	Président de Collège : PIROTTE Pierre	Lic. ASAF N° LG430
	Adjoint : SEVRIN Lambert	Lic. ASAF N° LG419
Commission Technique	Président de Collège : LEMMENS Jean-Christophe	Lic. ASAF N° LG467
	Adjoints : LEMMENS Alain	Lic. ASAF N° LG461
	Secrétaire : PEREIRA Magali	Lic. ASAF N° LG457
Inspecteur sécurité ASAF	: SEVRIN Lambert	Lic ASAF N° LG419
Observateur ASAF	: SEVRIN Lambert	Lic ASAF N° LG419
Équipe médicale : Belgian Rescue		
Ambulances : Paramedical Team		Nombre : 1

## CHAPITRE 1<sup>er</sup> - GÉNÉRALITÉS

### Art. 1. - Définition

Cette épreuve est organisée conformément aux dernières Prescriptions Sportives de l'ASAF, au Règlement Particulier Slaloms ASAF et au présent règlement.

a) Organisateur : Ecurie Baudouin Visétoise a.s.b.l.

Dénomination : Slalom des Cahottes Date : 25 juin 2017

Fléché depuis : Sortie 4 Flémalle

b) Slalom comptant pour les championnats : **Championnat de la Fédération Wallonie-Bruxelles, CSAP Liège et CSAP Hainaut**

c) Permanences avant (jusqu'au 24/06/2017) et après l'épreuve :

FRANKENNE Jennifer Rue de Liège, 137 - 4041 VOTTEM Tél : 0474/406818

FRANKENNE Jacques Rue sous les vignes, 20 - 4000 LIEGE Tél : 0484/151455

Pendant l'épreuve : Au chapiteau situé sur le parking d'Isopro, rue des Semailles n°3 à Flémalle Tél : 0484/151455

d) Timing

8h30 : début des vérifications administratives

8h45 : début des vérifications techniques

9h00 : début de la reconnaissance pédestre

9h30 : fin des inscriptions

10h00 : fin des vérifications administratives

10h15 : fin des vérifications techniques

11h00 : fin de la reconnaissance pédestre

11h15 : affichage de la liste des voitures qualifiés + BRIEFING

11h30 : PREMIER DEPART

**Art. 2. - Modalité d'inscription des voitures et des pilotes**

- . **PILOTES ADMIS** : Tous les pilotes majeurs, détenteurs d'une licence sportive ASAF ou VAS d'un niveau suffisant et d'un permis de conduire (minimum catégorie B) valable en Belgique.

Pour les voitures non immatriculées, le retour au parc se fera **OBLIGATOIREMENT**, soit, par le parcours, soit, par une voirie à usage privatif (fermée à la circulation routière).

- . **VOITURES ADMISES** : voir art. 2 du R.P. Slalom.

- . **NUMEROS** : une liste des numéros attribués pour l'année sera disponible sur le site de l'ASAF.

**Art. 3. - Participation**

- a. La **demande d'engagement** dûment complétée, la **fiche des "Vérifications"** ainsi que le **formulaire "photocopies des licences"** devra parvenir au secrétariat de l'épreuve pour le 22 juin 2017, soit par courrier chez FRANKENNE Jennifer Rue de Liège, 137 - 4041 VOTTEM soit par mail [jenniferfrankenne@hotmail.fr](mailto:jenniferfrankenne@hotmail.fr). Si le bulletin d'engagement n'est pas réceptionné par l'organisateur au plus tard, l'avant veille de l'épreuve à midi, le droit d'engagement sera majoré de **10 €**. L'organisateur n'appliquant pas cette disposition se verra sanctionné d'une amende de **250 €**. Il sera possible de s'inscrire le jour de l'épreuve, au plus tard à 9h30.

- b. **Les frais d'inscription** s'élèvent à :

- **55 €**, si paiement sur le compte **BE34 0680 3551 8090** au nom EBV et avec la communication suivante : **SL Cahottes + NOM Prénom**

- **60 €**, si paiement le jour de l'épreuve

- **70€**, si inscription et paiement le jour de l'épreuve

Attention numéros non compris (**3 €**).

- c. Le **paiement des droits** d'engagement s'effectuera sur le compte **BE34 0680 3551 8090** ou le jour de l'épreuve.
- d. **Les pilotes participant à l'épreuve sur le même véhicule sont priés de s'inscrire à l'avance avec mention du nom des autres pilotes.** Le nombre de pilotes admis sur un même véhicule est limité à quatre.

- e. **Licences annuelles** : La licence annuelle pourra être obtenue auprès d'un club reconnu.  
L'organisateur ne délivrera pas de licence annuelle sur place.  
Si demandeur de **45 ans ou plus** : **examen cardiologique** préalable requis.
- f. **Licences Journalières** : Seules, des licences journalières (1J-C, 1J-B et 1J-A4) seront disponibles (formulaire médical ASAF à faire compléter par le médecin de famille ou le médecin dépositaire du dossier médical).  
Prix de la licence 1J-C = **15 €** - Prix de la licence 1J-B = **50 €** - Prix de la licence 1J-A4 = **70€**

## CHAPITRE 2 - MODALITÉS DE 'ÉPREUVE

### **Art. 4. - Vérifications Administratives**

- a. Les vérifications administratives auront lieu de **8h30 à 10h00**, au chapiteau se situant sur le parking Isopro rue des Semailles, 3 à Flémalle

### **Art. 5. - Vérifications Techniques et parc des concurrents**

- a. Les Vérifications Techniques se tiendront à l'entrée du parc des concurrents  
b. Les participants seront tenus de s'y présenter de 8h45 à 10h15.

## CHAPITRE 3 - DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

### **Art. 6. - Parcours**

- a. Situation : Rue des Semailles à Flémalle  
b. Longueur : 1300 mètres  
c. Nombre de manches prévues : 3 ou 4  
d. Nombre de boucles par manche : 1  
e. La reconnaissance PEDESTRE du parcours aura lieu de 9h00 à 11h00

### **Art. 7. - Prescriptions de l'épreuve**

- a. Les **départs** seront donnés à partir de 11h30, dans l'ordre des numéros sauf sur décision extraordinaire de la Direction de course.  
Tout véhicule se présentant en retard au départ d'une manche pourra être refusé.
- b. A l'issue de la DERNIERE MANCHE, les pilotes conduiront leur véhicule dans le **PARC DES CONCURRENTS**. Les véhicules resteront dans ce parc durant une demi-heure après l'arrivée du dernier véhicule.
- c. Une **bâche** de 4m sur 3m devra obligatoirement être placée sous la voiture, lors de chacun de ses séjours dans le Parc des concurrents, sous peine d'une amende automatique de **25 €** par infraction constatée.

### **Art. 8. - Affichage - Classements**

- a. Affichage : avant, pendant et après l'épreuve : Au chapiteau sur le parking Isopro rue des Semailles 3 à Flémalle

- b. Les classements suivants seront établis :
- Classement général (Divisions 1 2 3)**
  - Classement général (Division 4)**
  - Classements par classe (1 à 9)**
  - Classement inter écuries**
  - Classement « première dame »**

## **CHAPITRE 4 - FIN DE L'EPREUVE**

### **Art. 9. - Proclamation des résultats**

- a. La proclamation des résultats aura lieu à 20 heures ou, au maximum, 2 heures après la fin de la dernière manche *au chapiteau sur le parking Isopro rue des Semailles 3 à Flémalle.*
- b. Des coupes seront remises aux trois premiers du général, aux trois premiers de chaque classe, à la première écurie et au trois premières dames.

## **CHAPITRE 5 - APPROBATIONS**

### **Art. 10. - Divers**

En cas de litige, le texte français fera foi.

Règlement approuvé le 01/05/2017 par SCHULJENKO Nicole LG409 (CSAP Liège)

Règlement approuvé le 15/05/2017 par VANDERLIN Pierre BT113 (ASAF).

Club organisateur : Écurie Baudouin Visétoise

Épreuve : 8ème Slalom des Cahottes

Date : 25 juin 2017

Bulletin d'inscription à renvoyer pour le 23 juin 2017 à

Jennifer FRANKENNE

Rue de Liège 137

4041 VOTTEM

@ : jenniferfrankenne@hotmail.fr

CASES RESERVEES A L'ORGANISATION

<u>Engagement reçu</u>	<u>Paiement reçu</u>	DIVISION		NUMERO ATTRIBUE
le / /	le / /	CLASSE		

PILOTE (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Je, soussigné,

NOM :

Si pseudonyme :

Prénom :

Homme/Femme

Né(e) le

Adresse (Rue et n°) :

Code postal :

Localité :

Si nous devons vous contacter : N°. Tél./ GSM :

E-mail :

après avoir pris connaissance du règlement particulier de l'épreuve susnommée, m'engage à en observer toutes les prescriptions et certifie que les présentes données sont exactes.  
M'engage, en outre, à me soumettre à toute mesure de taux d'alcoolémie ou contrôle de dopage qui me serait imposé par l'Organisateur, par un Officiel ou par les autorités compétentes.  
Certifie, sur l'honneur, que le véhicule est conforme à la dernière réglementation de l'ASAF et qu'aucune modification non autorisée n'y a été apportée.

LICENCE

Province	ASAF					VAS					N° Licence	Type
	BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV		
x												

Division 1	Classe 1 - 2 - 3			
Division 1	Classe 1 (0 à 1150 cc)	Classe 2 (1151 à 1400 cc)	Classe 3 (plus de 1400 cc)	
Division 2	Classe 4 (0 à 1400 cc)		Classe 5 (plus de 1400 cc)	
Division 3	Classe 6 (0 à 1150 cc)	Classe 7 (1151 à 1300 cc)	Classe 8 (1301 à 1750 cc)	Classe 9 (plus de 1750 cc)
Division 4	Toutes classes confondues			

VEHICULE (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Marque	Type	Cylindrée	Turbo	Division	Classe

ECURIE :

\*A compléter si plusieurs pilotes sur la même voiture

Nom du 1° Pilote	Nom du 2° Pilote	Nom du 3° Pilote	Nom du 4° Pilote

Date :

Signature du pilote (précédée de la mention " Lu et approuvé ") :

" " " "

Numéro attribué à la voiture :

JOINDRE LA FICHE DES " VERIFICATIONS " ADEQUATE COMPLETEE (dans sa partie " identification ").

# Slalom des Cahottes

25 juin 2017

N° :

## VERIFICATIONS

### PILOTE (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Nom : ..... / " ..... " Si pseudonyme : ..... Prénom : ..... Signature : .....

Province	ASAF	VAS	N° Licence	Type
x	BT HT LG LX NA	AN LI OV VB WV		

### VEHICULE (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Marque	Type	Cylindrée	Turbo ?	Division	Classe
Numéros de portières/Capot avant		Elargisseurs de voies			
Pare-brise feuilleté		Pneumatiques			
Eclairage		Fixations des roues			
Documents de bord		Fonctionnement des freins			
Réservoir à essence		Anneau de remorquage			
Canalisation d'essence		Conformité de classe			
Tôle pare-feu avant/arrière		Conformité de division			
Arceau de sécurité		Vêtements (Combinaison)			
Ceintures de sécurité / Harnais		Autocollant ASAF			
Batterie		Divers :			
Extincteur					
Appui-tête		EN ORDRE			<input type="checkbox"/>
Casque		NON CONFORME			<input type="checkbox"/>
Fixations dans l'habitacle		<u>Commissaire Technique</u>			
Publicités sur vitres		Nom/Cachet :			
Rétroviseurs Ext. / Int.		Licence N° :			
Sièges		Vérifications administratives :			
Échappement					
Protections des tuyauteries					
Poids					